

Association (dénomination sociale) : ASSOCIATION DES PARENTS DE PARIS LA DEFENSE

Adresse (siège social) : 17 Rue De L'industrie, 92400 Courbevoie



### **PROCÈS-VERBAL : REUNION DU COMITÉ**

Le 07/10/2024, les membres de l'association ASSOCIATION DES PARENTS DE PARIS LA DEFENSE se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée générale est présidée par Albert LAHOUD, en qualité de président de l'association et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'Association.

Il est assisté par un secrétaire de séance, Bérengère CASES en tant que secrétaire de l'association.

#### **Membres présents**

Sont présents ou représentés les membres de l'Association suivants, qui déclarent avoir signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

Albert Lahoud, Andreea Nicolau, Angeliki Vogiatzi, Bérengère Cases, Channing Platevoet, Johnathan Dalon, Sebastien Michel, Stefania Cascio

Le président met à la disposition des membres les éléments suivants :

- La copie de la convocation adressée à chaque membre ;
- La feuille de présence ;
- Un exemplaire des statuts ;

- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

À l'issu du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

#### **Ordre du jour**

- Nomination de membres du Bureau
- Nomination du vice-président
- Questions diverses

#### **Nomination de membres du Bureau**

##### **Président**

L'assemblée générale désigne Albert Lahoud, et demeurant à l'adresse suivante : [REDACTED]  
[REDACTED] en qualité de Président pour une durée d'un an.

Le nouveau Président ainsi élu déclare qu'il accepte son mandat et qu'il n'est soumis à aucune interdiction ou incapacité qui pourrait l'empêcher de l'exercer.

##### **Secrétaire**

L'assemblée générale désigne Bérengère Cases, et demeurant à l'adresse suivante : [REDACTED]  
[REDACTED] en qualité de Secrétaire pour une durée d'un an.

Le nouveau Secrétaire ainsi élu déclare qu'elle accepte son mandat et qu'elle n'est soumis à aucune interdiction ou incapacité qui pourrait l'empêcher de l'exercer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

À l'occasion des débats portant sur la nomination de membres du Bureau, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l'Association :

Concernant le poste de président de l'APPLD, il a été noté qu'Albert s'est porté candidat à ce poste pour un second mandat, lequel sera son mandat final. Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, la candidature d'Albert a été validée. Albert a remercié l'équipe pour la confiance accordée et a confirmé son intention de représenter toute l'école pour l'année à venir.

Pour le poste de secrétaire, il a été rapporté que Bérengère s'est portée candidate. Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, la candidature de Bérengère a été validée. Angeliki a confirmé qu'elle serait disponible pour assister Bérengère dans l'accomplissement de certaines tâches liées au rôle de secrétaire.

Concernant le poste de trésorier, il a été précisé qu'aucun candidat ne s'était encore déclaré. Les membres du bureau pourront voter dès qu'un candidat se sera présenté. Albert a rappelé que le trésorier ne fait pas partie du bureau de l'association conformément aux statuts. En cas de dépassement des 150,000€ de revenus de l'association, les comptes devront être rendus publics et le trésorier devra être un membre du bureau de l'association.

### **Nomination du vice-président**

Pour le poste de vice-président, il a été enregistré que deux candidats se sont manifestés, à savoir Sébastien Michel et Jonathan Dalon.

Après un vote à main levée, la candidature de Sébastien Michel est adoptée à la majorité.

### **Questions diverses**

Les questions orales abordées au cours de l'assemblée générale sont les suivantes :

Pour le poste d'auditeur, Albert a rappelé que l'élection de Vincent Ancelli au poste d'auditeur avait été votée lors de l'assemblée générale.

En ce qui concerne le poste de DPO, Albert s'est déclaré candidat pour cette année, sans opposition. Sa candidature a été validée. Albert a souligné que les associations n'ont typiquement pas de DPO, mais qu'il s'agissait d'une volonté historique des membres de créer ce poste en raison des informations personnelles sensibles gérées par l'association. Maintenant que le système est en place, il est possible que ce poste soit supprimé et que les responsabilités de DPO soient transférées au secrétaire général de l'association. Dans ce cas, il sera nécessaire de modifier les statuts lors de la prochaine assemblée générale.

Concernant la nomination des représentants de l'APPLD au conseil d'éducation primaire et secondaire, ces représentants siègent au Conseil d'Education, lequel se réunit quatre fois par an pour le primaire et quatre fois pour le secondaire, en collaboration avec l'équipe pédagogique, la direction ainsi que les représentants de classe et de sections.

- Stéfania a été candidate pour le primaire
- Pour le secondaire, Angeliki a été candidate et Sébastien a été candidat en tant que suppléant. Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, les candidatures de Stéfania, Angeliki et Sébastien ont été confirmées.

Albert a ensuite demandé si l'assemblée souhaitait aborder d'autres sujets, indiquant qu'une autre réunion se concentrant sur les sujets en cours serait organisée dans les semaines à venir. L'équipe a discuté de l'événement euro-apéro prévu le 10 octobre 2024 et s'est mise d'accord sur la répartition logistique des tâches restantes, incluant l'accueil des nouveaux arrivants, les relances sur Class list, l'accueil lors de l'événement ainsi que la commande de nourriture sur place.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance à 19h50.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités légales.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Le Président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'a. lahoud' in a cursive style.

Albert Lahoud

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bérengère CASES' in a cursive style.

Bérengère Cases

# Certificate of Completion

 **PV d'AG - 20-10-2024 - ASSOCIATION DES PARENTS DE PARIS LA DEFENSE non signé.pdf** ID: dbd19c29-39f3-492c-9238-f0534b7dcc03

SIGN REQUEST ISSUED:

**Oct 21, 2024**  
01:29 PM UTC

REQUESTED BY:

**Albert Lahoud**  
president@appld-ee.eu

STATUS:

 **Completed**  
on 21 Oct, 2024, 03:49 PM UTC

 **Audit trail**

Generated on Oct 21, 2024

21 Oct, 2024, 01:31 PM UTC

**Albert Lahoud** has signed the document  
president@appld-ee.eu  **Verified**  
83.204.244.80

21 Oct, 2024, 01:31 PM UTC

**Albert Lahoud** has invited to sign the document  
president@appld-ee.eu  **Verified**

21 Oct, 2024, 03:49 PM UTC

**Berengere CASES** has signed the document  
berengere@appld-ee.eu  **Verified**  
170.39.51.51